



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public



Syndicat national de
l'enseignement supérieur

Lettre ouverte à Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Paris, le 29 mars 2022

Demande de transparence et de suivi du financement des 80 postes annoncés pour les STAPS

Madame la Ministre,

Suite au mouvement « Urgence en STAPS » mettant au cœur des revendications l'indispensable remédiation au sous-encadrement chronique de la filière, vous avez annoncé, par un communiqué de presse daté du 21/02/2022, la mobilisation de 5 millions d'euros supplémentaires pour recruter 80 enseignant-es dans la filière STAPS, soit 62 500 euros par emploi, toutes catégories confondues (PRAG, MCF/PU ou BIATSS).

Plus d'un mois après cette annonce, les dotations financières destinées aux STAPS ont été notifiées aux universités. Elles concernent tous les établissements qui avaient pu faire remonter leurs besoins via des fiches de projets. Selon le ministère, pour chaque STAPS qui a fait remonter des besoins, les établissements devraient recevoir l'équivalent du financement de 1 à 3 postes pérennes, c'est-à-dire des postes d'agents titulaires.

Depuis fin février nous avons demandé à vos services de faire connaître le montant distribué à chaque université et les critères sur lesquels l'attribution a été effectuée (« sous dotation insupportable », effectifs, ...). Or, malgré nos relances, nous n'avons aucune réponse sur ces points et cet état de fait nous interroge.

Aussi, nous réitérons notre demande, par souci de transparence et non discrétionnaire dans le cadre d'un service public national, d'obtenir les informations concernant les dotations attribuées université par université ainsi que les critères d'attribution (besoins exprimés, effectifs, ...) retenus pour chacune d'elles.

Par ailleurs, d'après nos premières informations concernant au moins 20 UFR STAPS, des points d'alerte apparaissent :

1/ Dans certaines universités, il y aurait toujours un risque que cette somme qui arrive ne soit pas complètement destinée aux STAPS, ce qui serait incohérent au regard des intentions que vous nous avez signifiées, et bien sûr inacceptable. Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU rappellent l'exigence d'un fléchage et d'un contrôle exercé dans le cadre du dialogue stratégique de gestion sur ce point.

2/ Le montant attribué pour un poste serait de l'ordre de 60 000 euros (alors que la somme moyenne annoncée était de 62 500 euros). Or, outre le fait que cela est dépendant du type de poste créé -y compris de BIATSS-, le montant reste largement insuffisant car ne prenant pas en compte la totalité du dénommé GVT (glissement vieilles technicités) déjà très mal compensé par votre ministère. Pour rappel, il occasionne au moins 500 millions d'euros de pertes par an (équivalent à au moins 8 000 emplois sur la base de 62 500 euros !) pour les universités.

Ainsi, en raison de ces contraintes budgétaires, dans les établissements qui ont été notifiés à hauteur de 180 000 euros, ce sont deux postes qui seront créés et non trois postes comme vous l'annoncez. L'annonce faite des 80 postes paraît donc bien fragilisée et ne correspond pas à la réalité. Le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU demandent dès maintenant une réévaluation du montant attribué pour couvrir réellement les premiers besoins annoncés dans l'urgence.

3/ Enfin il n'est pas acquis partout que cela se transforme en poste pérenne y compris avec un recrutement envisagé seulement à échéance de la rentrée 2023. Certaines universités prévoient d'ores et déjà des supports de contractuels ou d'ATER... sans envisager la titularisation. Pour le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU, ce n'est pas acceptable car mettant en péril la qualité des formations et les conditions de travail des équipes pédagogiques, au-delà de la précarité engendrée pour les personnels.

La situation des STAPS est préoccupante et les besoins de rattrapage sont immenses. La commission Terret de 2017 les avait chiffrés à au moins 1000 postes de titulaires sur 10 ans, soit 100 postes par an. Cette première annonce est un premier pas, mais elle demande à très vite être suivie d'autres mesures plus ambitieuses.

Madame la Ministre, nous vous demandons un suivi étroit de la mise en œuvre des mesures annoncées ainsi que la transparence concernant les critères d'attribution et les montants des financements reçus par les établissements qui doivent être rendus publics.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.



Anne Roger
Secrétaire générale du SNESUP FSU



Pascal Anger
Secrétaire national du SNEP FSU
secteur enseignement supérieur

Copie à Mme Barthez, DGESIP